



Mairie de
Saint-Georges-sur-Baulche

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 13 mars 2017

DÉLIBÉRATION N°2017-025

OBJET : Fixation des loyers de la résidence du parc (BMO)

En exercice : 22
Membres
Présents(s) : 17
Pouvoir(s) : 2
Absent(s) : 5



Le treize mars deux mille dix-sept, à 19h30, le Conseil Municipal s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Crescent MARAULT, Maire.

Les membres présents en séance :

Crescent MARAULT, Michel DUCROUX, Guy CASSAN, Claire GUEGUIN, Jean-François HAMELIN, Christiane GALLON, Roger BUFFAUT, Michèle QUENNEVAL, Luc EUGENE, Michel BONNOT, Martine MORETTI, Christiane LEPEIRE, Christine BLANCHOT, Isabelle CAMBIER, Sylvie PORTE, Bénédicte NASTORG LARROUTURE, Bertrand POUSSIERRE

Le ou les membre(s) ayant donné un pouvoir :

Christian VEILLAT à Martine MORETTI, Christian BRUNEAUD à Michel DUCROUX

Le ou les membres absent(s) :

Aurore BAUGE, Christian VEILLAT, Christian BRUNEAUD, Philippe THOMAS, Axelle BONNIN

Secrétaire de séance : Madame Claire GUEGUIN

Les loyers et charges des bâtiments A et B de la « BMO » sont fixés comme suit pour les prises de bail signées à partir du 1^{er} avril 2017 inclus :

Appartement	Loyer	Provisions pour charges
A1	690.48 €	37.00 €
A2	682.38 €	37.00 €
A3	692.74 €	37.00 €
B1	604.14 €	45.00 €
B2	620.32 €	45.00 €
B3	544.01 €	45.00 €
B4	557.69 €	45.00 €
B5	620.00 €	45.00 €
B6	644.55 €	45.00 €
B7	558.81 €	45.00 €
B8	581.58 €	45.00 €

Les loyers arrêtés par le conseil municipal seront actualisés, à la date de prise de bail, selon l'évolution de l'indice des loyers constatée entre la date de délibération et celle de signature du bail.

La base de calcul et de réévaluation des loyers figurant de la présente délibération est l'indice INSEE des loyers du 4^{ème} trimestre 2016.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie conforme.

Le Maire

Crescent MARAULT

